

Ville d'Esch-sur-Alzette

**Secrétariat**

Date de l'annonce publique de la séance:  
21.06.2010

Date de la convocation des conseillers:  
21.06.2010

point de l'ordre du jour :  
08

## Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

### Séance publique du 2 juillet 2010

Présents: Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Spautz, Tonnar, échevins, Snel, Hannen, Roller, Huss, Jaerling, Knaff, Codello, Wohlfarth, Weidig, Becker, Baum, conseillers, Clement, secrétaire communal.

Absents : Maroldt, Hildgen, Zwally, conseillers communaux

## Le Conseil Communal;

Objet: Emprunt de € 15 mio

Considérant que l'ampleur des travaux prévus au budget extraordinaire de l'exercice 2010 exige le vote d'un emprunt par le Conseil Communal;

Considérant que cette mesure s'impose également afin de ne pas entraver le bon fonctionnement de la recette communale;

Vu le rapport afférent du service de la comptabilité du 25 juin 2010 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988,

Vu la circulaire N° 1205 du 17 janvier 1989 du Ministère de l'Intérieur;

Vu la circulaire N° 1464 du 22 mai 1992 du Ministère de l'Intérieur;

Après en avoir délibéré conformément à la loi ;

**décide**  
**par 12 voix oui , 3 voix non et 1 abstention**

d'autoriser le collège des bourgmestre et échevins à contracter un emprunt aux conditions suivantes :

- 1) montant de l'emprunt : 15.000.000,00 € avec tirage par tranches en fonction des besoins
- 2) durée de l'emprunt : 20 ans
- 3) type de taux : taux variable sur base de l'EURIBOR
- 4) mode de calcul : nombre exact de jour/360
- 5) cadence de remboursement : semestriellement
- 6) rythme des arrêts de compte : semestriellement
- 7) commission et frais de dossier : néant

En séance,

Esch-sur-Alzette, le 02/07/2010  
Pour exécution conforme,  
Le secrétaire communal,

Suivent les signatures

Le bourgmestre,

date qu'en tête

Ministère de l'Intérieur  
et à la Grande Région

Entrée: - 7 JUIL. 2010

14857



Direction des Finances communales

COMMISSARIAT DE DISTRICT

Luxembourg, le 11 août 2010

Références: 5.0002

Service : Secrétariat

12 AOUT 2010

Affaire suivie par : Sophie Helitz-Brausch

LESCH Esch/Alzette, le

Luxembourg

17 AOUT 2010

Monsieur le Commissaire de district  
à  
Luxembourg

Concerne : Commune d'Esch-sur-Alzette

Objet : Décision de recourir à un emprunt de 15.000.000 EUR (en tranches)

Délibération du conseil communal du 2 juillet 2010

Monsieur le Commissaire de district,

Par la présente, je vous prie de bien vouloir informer les autorités communales d'Esch-sur-Alzette que j'approuve la délibération du 2 juillet 2010 aux termes de laquelle le conseil communal a décidé de recourir à un emprunt de 15.000.000 EUR (en tranches).

Etant donné que les autorités communales ont décidé de contracter l'emprunt dont il s'agit en plusieurs tranches, elles ont la possibilité :

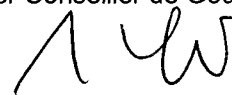
- soit de conclure un contrat de prêt séparé pour chaque tranche à tirer et de maintenir de cette façon toute liberté en ce qui concerne l'institut financier, le montant et le nombre des différentes tranches, ainsi que le montant des tirages respectifs.
- soit de signer un seul contrat qui porte sur l'intégralité de l'emprunt comme convention-cadre, cette convention de crédit devant alors préciser les dispositions générales du tirage en plusieurs tranches, ainsi qu'au moins le montant de la 1<sup>ère</sup> tranche qui sera mise à disposition de la commune et portée au compte budgétaire adéquat. En cas de besoin, une ou plusieurs tranches supplémentaires, qui feront alors l'objet d'un avenant à la convention-cadre, s'y ajouteront.

**Il va sans dire que le contrat à passer avec l'institut financier reste soumis à l'assentiment du Ministère de l'Intérieur et à la Grande Région.**

Afin de permettre au Ministère de l'Intérieur et à la Grande Région et au Commissariat de District de disposer chacun d'un exemplaire du contrat en question il y a lieu de le présenter dorénavant en 4 exemplaires.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire de district, l'expression de mes sentiments très distingués.

Pour le Ministère de l'Intérieur  
et à la Grande Région,  
Le Premier Conseiller de Gouvernement,

  
Marc LEONHARD